

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE L'INFORMATION
ET DES
POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINIS-
TRATIVES ET FINANCIERES

SERVICE DU PERSONNEL

(I S A S :

D.F.F.

D.B.

D.C.F.

du 28/01/82
DECRET N° 82/104 /MININFO/PT/DAAF/SP
portant promotion au titre de l'année 1980
de Monsieur MIENANDI Hyacinthe, Administra-
teur de 1er échelon.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1981

(/u la Loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amen-
dement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;.

(/u la Loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant Statut
Général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

(/u l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires;

(/u le Décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le Décret n°62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n°15/
62 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le Décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;

(/u le Décret n°65/170/FP du 25 Juin 1965 réglemen-
tant l'avancement des fonctionnaires;

(/u le Décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du Décret n°62/196/FP du 4 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le Décret n°75/338 du 19 Juillet 1975 fixant le
statut commun des cadres des catégories A, B, C et D des Services
de l'Information;

(/u le Décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le Décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant
déblocage des avancements des agents de l'Etat;

(/u le Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant
nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u le Rectificatif n°81-016 du 26 Janvier 1981 au
Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;

(/u le Décret n°81-017 du 26 Janvier 1981 relatif
aux intérim des Membres du Gouvernement i. i. t.

(/u l'Arrêté n° 82/102 /MININFO/PT/DAAF/SP du 28/01/
portant inscription au tableau d'avancement au titre de
l'année 1980 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A1
des Services de l'Information.

..../...

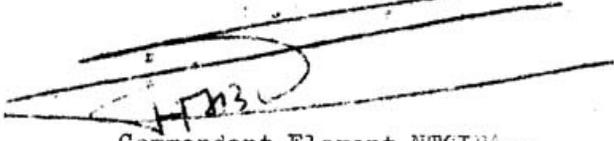
ARTICLE 1ER.- Monsieur MIENANDI Hyacinthe, administrateur de 1er échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services de l'Information, est promu au titre de l'année 1980, au 2ème échelon de son grade pour compter du 1er Mars 1981.

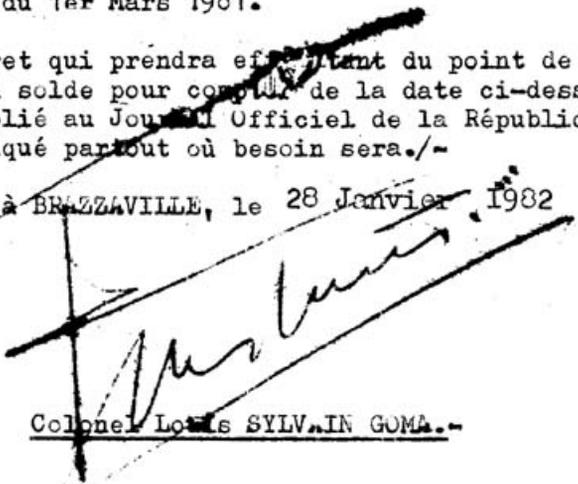
ARTICLE II.- Le présent Décret qui prendra effet à partir du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter de la date ci-dessus indiquée sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à BRAZZAVILLE, le 28 Janvier 1982

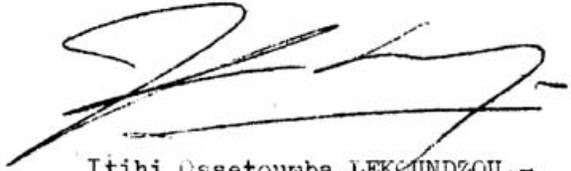
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Information,
des Postes et Télécommunications

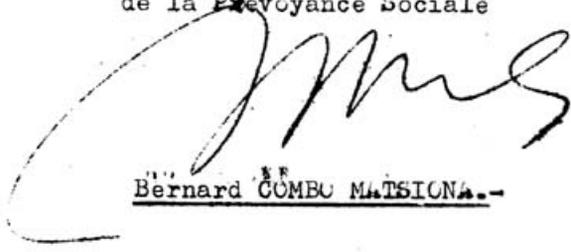

Commandant Florent NTSIBA.-


Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances


Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale


Bernard COMBU MATSINA.-

AMPLIATIONS:

- JCRPC..... 1
- MININFO/PT/DAAF..... 2
- DGTFP/DFP..... 3
- RTC..... 6
- DB..... 2
- DOSSIER..... 2
- INTERESSE..... 1
- SGCM/BC..... 2

